



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Eau et Environnement

ARRÊTÉ modifiant

l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2015 renouvelant
les membres de la formation spécialisée
d'indemnisation des dégâts de gibier de la
Commission Départementale de la Chasse et de la
Faune Sauvage

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Titre II, Livre IV du code de l'environnement, et notamment les articles R 421-31 et R 426-6 à R 426-18 relatifs à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage dans sa formation spécialisée d'indemnisation des dégâts de gibier ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2015 renouvelant les membres de la formation spécialisée d'indemnisation des dégâts de gibier de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage pour une durée de trois ans renouvelable ;

Considérant l'erreur matérielle sur l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2015 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRETE

Article 1^{er}: La formation spécialisée d'indemnisation des dégâts de gibier de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, placée sous la présidence du préfet, est constituée ainsi qu'il suit :

1°- concernant l'indemnisation des dégâts aux cultures et aux récoltes

1° - quatre représentants des chasseurs :

- M. Gérald BAUDON, 12 route de Saint Génomex, 79600 IRAIS
- M. Marc DUDOGNON, 9 rue des Courteilles, 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE
- M. Michel GREAU, 40 route de Niort-Bouillé, 79330 SAINT-VARENT
- M. Gilles GUILBARD, 4 route de Parthenay, 79340 MENIGOUTE

2° - quatre représentants des intérêts agricoles :

- M. Jean-Marc RENAUDEAU, Maison de l'Agriculture, BP 80004, 79231 PRAHECQ Cedex
- M. Louis Marie PASQUIER, Le Forgeineau, 79700 LA PETITE BOISSIERE
- M. Jean-Michel MONNEAU, Jussais, 79300 SAINT AUBIN DU PLAIN
- M. Gabriel MERCERON, 3 Impasse de la Cure, 79350 CHICHE

2°- concernant l'indemnisation des dégâts aux forêts

1° - trois représentants des chasseurs :

- M. Gérald BAUDON, 12 route de Saint G n roux, 79600 IRAIS
- M. Marc DUDOGNON, 9 rue des Courteilles, 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE
- M. Jacques GOURDON, 9 rue des Noyers, 79110 LOIZE

2° - trois représentants des int r ts forestiers :

- M. Yann ROLLAND, BP 531, 86020 Poitiers cedex, repr sentant l'Office National des For ts, agence Poitou-Charentes
- M. Alban de VIREL, Ch teau de Blanche Coudre, Breuil Chauss e, 79300 BRESSUIRE, repr sentant le Centre R gional de la Propri t  Foresti re
- M. Gonzague de BEAUREGARD, la Rochejacquelin, 79150 VOULTEGON, repr sentant le Syndicat des propri taires forestiers sylviculteurs des Deux-S vres.

Article 2 : Le secr taire g n ral de la pr fecture, le directeur d partemental des territoires sont charg s, chacun en ce qui le concerne, de l'application du pr sent arr t  qui sera publi  au recueil des actes administratifs de la pr fecture.

NIORT, le 12 OCT. 2015

Pour le Pr fet et par d l gation,
Pour le directeur d partemental des territoires et par
subd l gation,
Le chef du bureau Environnement et Biodiversit 

Jean-Marie S randour

